

Délibération n°19	Conseil Municipal du 16 décembre 2015
Direction des affaires générales et juridiques	Domaine de compétence : Domaine – Appel à projet pour la vente du centre technique municipal (CTM)
<p>Le mercredi 16 décembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 10/12/2015</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 7</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 10 Décembre 2015</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Martine GHEZAL, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER</p> <p><b>Absent excusé : 0</b></p> <p><b>Votants : 33</b></p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Laurie CAFFIER</p>
Objet : vente du centre technique municipal à la société OMC et conclusion d'un protocole transactionnel	
Rapporteur : Monsieur Lucien Bonvoisin	
Synthèse de la délibération :	vente du centre technique municipal à la société OMC et conclusion d'un protocole transactionnel

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** l'appel à projet lancé par la commune en juillet 2015,

**Vu** les offres réceptionnées et notamment celle de la société OMC,

**Considérant**

Que la commune a lancé un appel à projet pour la vente de son centre technique municipal en juillet 2015,

Que 4 offres ont été reçues :

- La société OMC à Ronchin,

- Lemay Toulouse et Associés – TETRA Investissement à Lille,
- Groupe Pascal Boulanger à Lille,
- La société Nord Aménagement Conseil à Lille,

Que l'offre de la société OMC est la plus pertinente au regard des attentes de la commune notamment en matière de développement économique du territoire,

Que la société OMC propose une offre d'acquisition des parcelles cadastrées 318 AD 22, 318 AD 23 et 318 AD 24 ainsi qu'une partie de la voie communale se situant entre le centre technique municipal et les anciens abattoirs (plan de cadastre annexé à la présente délibération), au prix de **950 000 euros**,

Que le projet de l'aménageur se réalisera en deux phases :

- la 1ère relative à l'aménagement de la parcelle AD 22 ainsi que d'une partie de la voirie qui devra être préalablement désaffectée et déclassée (plan de géomètre joint à la présente délibération) en vue de l'implantation d'un ensemble immobilier hébergeant des commerces de détail alimentaire selon le concept de « PLACE Ô Marché »,
- la 2nde relative à l'aménagement des parcelles AD 23 et AD 24 en vue de l'implantation d'un commerce,

Que le prix d'achat ne sera versé qu'après purge des autorisations d'urbanisme,

#### **DECIDE :**

- de retenir le projet de la société OMC en vue de la vente et de l'aménagement des parcelles cadastrées 318 AD 22, 318 AD 23 et 318 AD 24 ainsi que d'une partie de la voie communale,
- d'autoriser Monsieur le maire à engager les procédures de désaffectation des biens immobiliers et des voies,
- d'autoriser Monsieur le maire à engager les procédures de déclassement du domaine public des biens immobiliers et des voies,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec la société OMC tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que ses éventuels avenants et actes subséquents,
- d'autoriser Monsieur le maire à émettre les titres exécutoires en recouvrement du prix de vente,
- de mandater un notaire en vue de la conclusion de l'acte authentique de vente,
- de rémunérer le notaire,

Les recettes d'investissement seront inscrites au chapitre 024, produits des « cessions d'immobilisations ».

La délibération est adoptée par 27 **voix pour**, 5 **voix contre** et 1 **abstension**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippé Fait

*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20151216-19-16122015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015